

Comité technique**TC/53/10****Cinquante-troisième session
Genève, 3-5 avril 2017****Original: anglais
Date: 28 mars 2017**

RAPPORT SUR LES FAITS NOUVEAUX INTERVENUS AU SEIN DE L'UPOV, Y COMPRIS CERTAINES QUESTIONS EXAMINÉES LORS DES DERNIÈRES SESSIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE, DU COMITÉ CONSULTATIF ET DU CONSEIL*Document établi par le Bureau de l'Union**Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV***RÉSUMÉ**

1. L'objet du présent document est de faire rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein de l'UPOV depuis la cinquante-deuxième session du Comité technique (TC) et qui ne relèvent pas de points précis de l'ordre du jour de la cinquante-troisième session du TC, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique (CAJ), du Comité consultatif et du Conseil.

2. Le Comité technique (TC) est invité à prendre note:

(a) des faits nouveaux intervenus au sein de l'UPOV depuis sa cinquante-deuxième session et qui ne relèvent pas de points précis de l'ordre du jour de sa cinquante-troisième session, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique (CAJ), du Comité consultatif et du Conseil, dont il est fait rapport aux paragraphes 4 à 47 du présent document; et

(b) qu'un exposé résumant les points traités dans le présent document sera présenté au TC à sa cinquante-troisième session. Cet exposé fera l'objet d'un additif au présent document (en anglais seulement).

3. Le présent document est structuré comme suit :

RÉSUMÉ	1
COMPOSITION	3
MEMBRES DE L'UNION.....	3
SITUATION PAR RAPPORT AUX DIVERS ACTES DE LA CONVENTION.....	3
STATISTIQUES SUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES	3
LISTE DES TAXONS PROTÉGÉS PAR LES MEMBRES DE L'UNION.....	3
STATISTIQUES SUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES.....	3
COOPÉRATION EN MATIÈRE D'EXAMEN DES OBTENTIONS VÉGÉTALES.....	4
RAPPORT ANNUEL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR 2015; RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015	4
RAPPORT D'ÉVALUATION PAR LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE DE L'OMPI	4
SESSIONS DES ORGANES DE L'UPOV	4
PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DE L'UPOV.....	4
PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE	4
PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ TECHNIQUE	5
CALENDRIER DES RÉUNIONS.....	5
COLLECTION UPOV.....	6
ADOPTION DE DOCUMENTS.....	6
QUESTIONS DEVANT ÊTRE EXAMINÉES PAR LE COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE.....	6
OBSERVATEURS AUPRÈS DES ORGANES DE L'UPOV.....	7
STRATÉGIE DE COMMUNICATION	7
NOUVEAU LOGO DE L'UPOV ET MISE À JOUR DU SITE WEB	7
QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES (FAQ)	7
AVANTAGES DU SYSTÈME UPOV	7
COURS D'ENSEIGNEMENT À DISTANCE	8
FORMULAIRE DE DEMANDE ÉLECTRONIQUE DE L'UPOV	8
SYSTÈME INTERNATIONAL DE COOPÉRATION (ISC)	8
Objectif	8
Composition.....	9
RAPPORT AVEC LE TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (ITPGRFA).....	10
SÉMINAIRE SUR LE MATÉRIEL DE REPRODUCTION OU DE MULTIPLICATION VÉGÉTATIVE ET LE PRODUIT DE LA RÉCOLTE DANS LE CONTEXTE DE LA CONVENTION UPOV	11

COMPOSITION

Membres de l'Union

4. Au 28 mars 2017, les 74 membres de l'UPOV étaient les suivants :

Albanie, Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Maroc, Mexique, Monténégro, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Organisation africaine de la propriété intellectuelle, Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Union européenne, Uruguay et Viet Nam.

Situation par rapport aux divers actes de la Convention

5. Le Kenya, qui était déjà membre de l'UPOV, a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales le 11 avril 2016. Le Kenya est, depuis le 11 mai 2016, lié par cet acte.

6. Au 28 mars 2017 (voir <http://www.upov.int/members/fr/>) :

- 56 membres étaient liés par l'Acte de 1991
- 17 membres étaient liés par l'Acte de 1978
- un membre était lié par la Convention de 1961 modifiée par l'Acte de 1972;

STATISTIQUES SUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Liste des taxons protégés par les membres de l'Union

(voir le document C/50/6 Corr. "Liste des taxons protégés par les membres de l'Union")

7. Au total, 61 membres de l'Union assurent désormais la protection de tous les genres et espèces végétaux (59 membres en 2015) parmi lesquels 13 membres de l'Union assurent la protection d'un nombre limité de genres et d'espèces végétaux. De ces 13, cinq membres (Brésil, Chine, Maroc, Afrique du Sud et Turquie) ont conféré en 2016 une protection à des genres et espèces végétaux additionnels.

Statistiques sur la protection des obtentions végétales

(voir le document C/50/7 "Statistiques sur la protection des obtentions végétales pour la période 2011-2015")

8. En 2015, le nombre de demandes de protection d'obtentions végétales a diminué de 3,2% (15 017 en 2015; 15 511 en 2014), ce qui représente une augmentation de 2,9% du nombre de demandes déposées par des résidents (10 061 en 2015; 9 778 en 2014) et une diminution de 13,6% du nombre de demandes déposées par des non-résidents (4 956 en 2015; 5 733 en 2014). Le nombre de titres délivrés a augmenté, passant de 11 566 en 2014 à 12 409 en 2015 (soit une augmentation de 7,3%).

9. Le total de 107 232 titres en vigueur en 2015 représente une augmentation de 0,6% par rapport aux chiffres de 2014 (106 575).

10. Le Comité consultatif a indiqué que, lorsque des différences importantes apparaissent entre les données de la base de données PLUTO et les données du document C/50/7, le Bureau de l'Union consultera les membres de l'Union concernés.

11. Le Comité consultatif a indiqué que le Bureau de l'Union examinera les causes des différences entre les années en ce qui concerne l'exhaustivité des données figurant dans la base de données PLUTO, en termes de membres de l'Union contributeurs.

12. Le Comité consultatif a pris note du fait que l'analyse statistique figurant dans le document CC/92/12 devrait figurer dans les versions futures du document C/[session]/7 "Statistiques sur la protection des obtentions végétales pour la période [xxxx] [xxxx]".

Coopération en matière d'examen des obtentions végétales

13. En 2015, le nombre de genres et espèces végétaux faisant l'objet d'accords entre membres de l'Union à des fins de coopération en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité s'est élevé au total à 2 031, contre 2 002 en 2014.

RAPPORT ANNUEL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR 2015; RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

14. Le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Union en 2015 et des résultats et indicateurs d'exécution pour 2015, qui figurent dans le document C/50/2 "Rapport annuel du secrétaire général pour 2015".

15. Le Conseil a pris note du rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2014-2015, qui figure dans le document C/50/12 "Rapport sur l'exécution du programme au cours de l'exercice biennal 2014-2015".

RAPPORT D'ÉVALUATION PAR LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE DE L'OMPI

16. À sa quatre-vingt-douzième session, tenue à Genève le 27 octobre 2016, le Comité consultatif examine le rapport d'évaluation de la DSI et un exposé présenté par M. Tuncay Efendioglu, directeur par intérim de la Division de la supervision interne (DSI).

17. Le Comité consultatif fait observer que le rapport d'évaluation de la DSI sera publié sur le site Web de l'UPOV après la cinquantième session ordinaire du Conseil.

18. En réponse aux recommandations formulées dans le rapport d'évaluation de la DSI, le Comité consultatif approuve la proposition faite par le Bureau de l'Union d'élaborer un plan d'action stratégique, qui sera présenté au Comité consultatif en octobre/novembre 2017.

19. Le Comité consultatif a exprimé ses remerciements à la DSI de l'OMPI pour le rapport d'évaluation.

20. Le Comité consultatif a noté que les conclusions du Comité consultatif relatives au rapport d'évaluation de la DSI seront présentées au Conseil à sa cinquantième session ordinaire, qui se tiendra à Genève le 28 octobre 2016.

SESSIONS DES ORGANES DE L'UPOV

Président et vice-président du Conseil de l'UPOV

21. À sa cinquantième session ordinaire, le Conseil a élu, dans chaque cas pour un mandat de trois ans prenant fin avec la cinquante-troisième session ordinaire du Conseil, en 2019 :

- a) M. Raimundo Lavignolle (Argentine), président du Conseil;
- b) M. Marien Valstar (Pays-Bas), vice-président du Conseil.

Président et vice-président du Comité administratif et juridique

22. À sa cinquantième session ordinaire, le Conseil a élu, dans chaque cas pour un mandat de trois ans prenant fin avec la cinquante-troisième session ordinaire du Conseil, en 2019 :

- a) M. Anthony Parker (Canada), président du Comité administratif et juridique;
- b) M. Patrick Ngwediagi (République Unie de Tanzanie), vice-président du Comité administratif et juridique.

Président et vice-président du Comité technique

23. À sa cinquantième session ordinaire, le Conseil a élu, dans chaque cas pour un mandat de trois ans prenant fin avec la cinquante-troisième session ordinaire du Conseil, en 2019 :

- a) Mr. Kees van Ettehoven (Pays-Bas), président du Comité technique; et
- b) Mr. Nik Hulse (Australie), vice-président du Comité technique.

Calendrier des réunions

24. Les faits nouveaux intervenus concernant l'organisation des réunions de l'UPOV sont présentés dans le document TC/53/14 "Organisation des sessions de l'UPOV".

Le calendrier des réunions en 2017 est le suivant :

Conseil

C(Extr.)/34 6 avril (après-midi) (session extraordinaire)
C/51 26 octobre

Comité consultatif

CC/93 6 avril (matin)
(Groupe de travail sur un éventuel système international de coopération (WG-ISC/2):
5 avril (après-midi))
CC/94 25 octobre

Comité administratif et juridique

CAJ/74 23 et 24 octobre
(Groupe de travail sur les dénominations variétales (WG-DEN/3): 7 avril (matin))
(Réunion sur l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique (EAF/9):
7 avril (après-midi))

Comité technique

TC/53 3 – 5 avril (matin)
(Comité de rédaction : (11 et 12 janvier), 3 avril (soir), 4 avril (soir))

Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)

TWA/46 19 – 23 juin, Hanovre (Allemagne)
(atelier préparatoire le 18 juin)

Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC)

TWC/35 14 – 17 novembre, Buenos Aires (Argentine)
(atelier préparatoire le 13 novembre)

Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)

TWF/48 18 – 22 septembre, Kelowna, Colombie-Britannique (Canada)
(atelier préparatoire le 17 septembre)

Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO)

TWO/50 11 – 15 septembre, Victoria, Colombie-Britannique (Canada)
(atelier préparatoire le 10 septembre)

Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)

TWV/51 3 – 7 juillet, Roelofarendsveen (Pays-Bas)
(atelier préparatoire le 2 juillet)

Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT)

BMT/16 7 – 10 novembre, La Rochelle (France)
(atelier préparatoire le 6 novembre)

COLLECTION UPOV
(voir http://www.upov.int/upov_collection/fr/)

Adoption de documents

25. À sa cinquantième session ordinaire, le Conseil a adopté la révision des documents suivants :

(a) Documents TGP:

TGP/7 Élaboration des principes directeurs d'examen
TGP/8 Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

(b) Documents d'information:

UPOV/INF/16 Logiciels échangeables
UPOV/INF/22 Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union

26. Tous les documents adoptés sont ajoutés à la Collection UPOV (voir http://www.upov.int/upov_collection/fr/).

27. Les documents suivants seront examinés par le Conseil pour adoption, à sa trente-troisième session extraordinaire, qui se tiendra à Genève le 6 avril 2017 :

UPOV/EXN/EDV/2 Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (révision)
(document UPOV/EXN/EDV/2 Draft 8)

UPOV/EXN/PPM/1 Notes explicatives sur le matériel de reproduction ou de multiplication selon la Convention UPOV
(document UPOV/EXN/PPM/1 Draft 7)

UPOV/INF/6/5 Orientations en vue de la rédaction de lois fondées sur l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (révision)
(document C(Extr.)/34/2, Annexe)

UPOV/INF-EXN/10 Liste des documents UPOV/INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents (révision)
(document UPOV/INF-EXN/10 Draft 1)

Questions devant être examinées par le Comité administratif et juridique

28. Les questions suivantes seront examinées par le Comité administratif et juridique, à sa soixante-quatorzième session, qui se tiendra à Genève les 23 et 24 octobre 2017 :

- a) Révision éventuelle du document UPOV/EXN/EDV/2 "Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées en vertu de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV" (révision)
- b) Révision éventuelle du document UPOV/EXN/CAL/1 "Notes explicatives sur les conditions et limitations relatives à l'autorisation de l'obtenteur à l'égard du matériel de reproduction ou de multiplication selon la Convention UPOV"
- c) Révision éventuelle du document UPOV/EXN/PRP/2 "Notes explicatives sur la protection provisoire selon la Convention UPOV"

29. À sa soixante-treizième session, le Comité administratif et juridique est convenu de continuer de reporter l'élaboration d'un projet de révision du document UPOV/INF/5 "Bulletin type de l'UPOV de la protection des obtentions végétales" (révision) (document UPOV/INF/5/1 Draft 1) en attendant l'avancement des travaux concernant l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique (voir le document CAJ/73/4 "Formulaire de demande électronique").

OBSERVATEURS AUPRÈS DES ORGANES DE L'UPOV

30. À sa quatre-vingt-douzième session, le Comité consultatif a pris note des invitations spéciales envoyées aux experts.

31. À sa quatre-vingt-douzième session, le Comité consultatif a examiné les informations fournies par l'International Institute for IP Management (I³PM), relatives à la demande de l'I³PM tendant à l'octroi du statut d'observateur auprès du Conseil (voir document CC/92/5).

32. Le Comité consultatif a conclu que, à ce stade, il n'était pas possible de décider que l'I³PM avait fait la démonstration de sa "compétence dans des domaines ayant un lien direct avec des questions régies par la Convention UPOV".

33. En ce qui concerne la demande de l'Association européenne des étudiants en droit (ELSA) de l'octroi du statut d'observateur au Conseil ou au CAJ, le Comité consultatif a conclu que, à ce stade, il n'était pas possible de décider que l'ELSA avait fait la démonstration de sa "compétence dans des domaines ayant un lien direct avec des questions régies par la Convention UPOV".

34. Le Comité consultatif a demandé au Bureau de l'Union, lorsqu'il informe l'I³PM et l'ELSA des résultats, d'étudier les possibilités offertes pour fournir des informations concernant le système UPOV de protection des variétés à ses membres.

STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Nouveau logo de l'UPOV et mise à jour du site web

35. Le 8 novembre 2016, l'UPOV a lancé son nouveau logo sur le site Web de l'UPOV parallèlement à la présentation des nouvelles rubriques à l'intention des différentes parties prenantes, à savoir les obtenteurs, les agriculteurs, les responsables de l'élaboration des politiques et le grand public, et au lancement du canal de l'UPOV sur YouTube.



Questions fréquemment posées (FAQ)

36. À sa quatre-vingt-douzième session, le Comité consultatif est convenu que le projet de questions et réponses proposé sur la manière dont le système UPOV de protection des obtentions végétales contribue aux objectifs de développement durable des Nations Unies sera diffusé au Comité consultatif avec une invitation à formuler des propositions de révisions du texte et de fournir des exemples. Compte tenu des contributions reçues, un nouveau projet sera établi pour examen par le Comité consultatif à sa quatre-vingt-quatorzième session en octobre 2017.

Avantages du système UPOV

37. Le Comité consultatif est convenu qu'il sera impossible d'établir une version actualisée de l'étude d'impact sous sa forme actuelle et que les différents membres de l'Union devraient être encouragés à entreprendre leurs propres études et fournir les informations qui en découlent au Bureau de l'Union. Il a décidé également que le Bureau de l'Union devrait réaliser des vidéos pour illustrer les divers avantages du système UPOV de protection des obtentions végétales.

Cours d'enseignement à distance

38. Deux sessions de chacun des cours d'enseignement à distance suivants seront organisées en français, allemand, anglais et espagnol en 2017 :

- DL -205 "Introduction au système UPOV de protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV"
- DL-305 "Examen des demandes de droits d'obtenteur"
- DL-305A "Administration des droits d'obtenteur" (Partie A du cours DL-305)
- DL-305B "Examen DHS" (Partie B du cours DL-305)

39. Le calendrier de tous les cours est le suivant :

Session I – 2017

Inscription : 9 janvier – 10 février

Période d'étude : 6 mars– 9 avril

Examen final : 3 – 9 avril

Session II – 2017

Inscription : 7 août – 8 septembre

Période d'étude : 25 septembre – 29 octobre

Examen final : 23 – 29 octobre

(voir <http://www.upov.int/resource/fr/training.html>)

FORMULAIRE DE DEMANDE ÉLECTRONIQUE DE L'UPOV

40. L'évolution des travaux concernant le formulaire de demande électronique sont présentés dans le document TC/53/7 " Formulaire de demande électronique".

SYSTÈME INTERNATIONAL DE COOPÉRATION (ISC)

41. À sa quatre-vingt-douzième session, le Comité consultatif a adopté le projet de mandat concernant un groupe de travail (ISC WG) qui serait chargé d'examiner les questions relatives à un éventuel système international de coopération, comme suit :

Objectif

1. Élaborer des propositions, pour examen par le Comité consultatif, concernant un éventuel système international de coopération qui
 - a) n'entamerait pas la responsabilité des membres de l'Union quant à l'octroi et à la protection des droits d'obtenteur, ou d'autres obligations internationales;
 - b) concernerait tous les membres de l'Union, indépendamment de l'acte de la Convention UPOV auquel ils ont adhéré;
 - c) n'entamerait pas la marge de manœuvre des membres de l'Union s'agissant de formuler une politique et de répondre aux besoins et aux conditions qui leur sont spécifiques conformément à l'acte pertinent de la Convention UPOV;
 - d) serait fondé sur la participation volontaire des membres de l'Union, compte tenu des mesures que devrait prendre chaque membre pour y participer;
 - e) permettrait aux membres de l'Union de choisir de participer à certains éléments d'un système international de coopération;
 - f) serait fondé sur une coopération volontaire entre membres de l'Union;
 - g) n'aurait pas d'incidence sur la coopération entre les membres de l'Union qui ne participent pas à un système international de coopération;
 - h) serait fondé sur le dépôt de demandes auprès de chaque membre de l'Union et non pas auprès du Bureau de l'Union;

- i) ne serait pas fondé sur l'examen des demandes par le Bureau de l'Union;
- j) n'aurait pas d'incidence sur la fixation et le paiement du montant des taxes par chaque membre de l'Union;
- k) ne serait pas opposable au droit de chaque membre de l'Union de mener son propre examen pour l'octroi des droits d'obtenteur;
- l) serait fondé, dans la mesure du possible, sur les initiatives et documents existants de l'UPOV, et en particulier : la base de données GENIE; le projet de formulaire de demande électronique; l'outil de recherche de l'UPOV de similarité aux fins de la dénomination variétale; et les documents d'information de l'UPOV.

2. Pour les propositions susmentionnées, fournir au Comité consultatif une analyse

- a) sur la nécessité d'établir un système international de coopération;
- b) des avantages et des inconvénients des propositions par rapport aux arrangements existants;
- c) de l'existence des dispositions légales applicables en vertu des actes de la Convention UPOV;
- d) des incidences sur la législation nationale, les procédures administratives, les droits et le cadre de politique générale, en rapport avec l'acte pertinent de la Convention UPOV, des services de protection des obtentions végétales des membres de l'UPOV;
- e) des avantages et des inconvénients potentiels pour
 - i) la société dans les membres de l'Union;
 - ii) les services de protection des obtentions végétales des membres de l'Union, notamment en ce qui concerne
 - les coûts et les recettes
 - le nombre de demandes et le montant des recettes obtenues grâce aux demandes;
 - iii) les obtenteurs nationaux et étrangers, y compris les petites et moyennes entreprises (PME);
 - iv) les agriculteurs; et
 - v) l'UPOV.

Composition

- a) être constitué des membres ci-après de l'Union :
 - Bolivie (État plurinational de)
 - Brésil
 - Canada
 - Chili
 - Colombie
 - Équateur
 - Union européenne (Commission européenne, Office communautaire des variétés végétales (OCVV) de l'Union européenne, Allemagne, Estonie, France, Pays-Bas et Royaume-Uni)
 - Japon
 - Norvège
 - États-Unis d'Amérique
- b) les autres membres de l'Union seraient libres de participer à toute réunion du Groupe de travail ISC-WG s'ils le souhaitent;
- c) le Groupe de travail ISC-WG serait réservé aux membres de l'Union et le Groupe de travail ISC-WG devrait revenir au Comité consultatif si le Groupe de travail ISC-WG recommande d'inviter des observateurs et des experts à l'une de ses réunions;
- d) les réunions seraient présidées par le Secrétaire général adjoint.

Modus operandi

- a) se réunir, dans la mesure du possible, en marge des sessions du Comité consultatif selon une périodicité permettant de répondre aux demandes dudit comité;
- b) élaborer dans un premier temps un document présentant les questions à examiner suivant la structure suivante :
 - i) Système international d'administration
 - ii) Observation préliminaire concernant la nouveauté et la dénomination
 - iii) Examen DHS
 - iv) Examen par les membres de l'Union ayant recours au SIC
- c) Établir un document contenant des propositions, des analyses et des informations conformément à l'objectif susmentionné, pour examen par le Comité consultatif, selon un calendrier déterminé par le Comité consultatif;
- d) faire rapport sur les progrès accomplis au Comité consultatif après chaque réunion du Groupe de travail ISC-WG;
- e) mettre à la disposition du Comité consultatif les documents du Groupe de travail ISC-WG;

42. Le Comité consultatif a approuvé la tenue d'une réunion du Groupe de travail ISC-WG immédiatement après la quatre-vingt-douzième session du Comité consultatif.

RAPPORT AVEC LE TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (ITPGRFA)

43. À sa quatre-vingt-douzième session, le Comité consultatif a entendu un rapport verbal sur le "Colloque sur les éventuels domaines d'interaction entre le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ITPGRFA) et la Convention UPOV", prévu le 26 octobre 2016 au siège de l'UPOV, à Genève, présenté par M. Raimundo Lavignolle, vice-président du Conseil. Il a noté que le Colloque avait réuni 147 participants, et qu'il avait été ouvert par M. Francis Gurry, Secrétaire général de l'UPOV, et M. Kent Nnadozie, secrétaire par intérim du traité international.

44. Lors de l'allocution de clôture, les comodérateurs : M. Muhamad Sabran, président de la septième session de l'Organe directeur du Traité international et M. Raimundo Lavignolle, vice-président du Conseil de l'UPOV, ont conclu :

- qu'ils avaient passé en revue les objectifs et avantages des deux traités : la Convention UPOV, le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ITPGRFA);
- qu'il était important d'interpréter et d'appliquer de manière complémentaire les deux traités dans le contexte de chaque partie contractante;
- qu'il était important pour les deux organisations de travailler ensemble et de s'appuyer l'appui nécessaire afin d'atteindre leurs objectifs;
- que le colloque avait souligné la nécessité d'impliquer toutes les parties prenantes dans ce processus.

45. Le Comité consultatif est convenu que les membres de l'Union et les observateurs étaient invités à faire des suggestions sur toute autre mesure qui pourrait être prise concernant les éventuels domaines d'interaction entre le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et la Convention UPOV aux fins de son examen par le Comité consultatif à sa quatre-vingt-treizième session.

46. Le Comité consultatif a pris note des éléments nouveaux concernant la plateforme du Traité international pour le codéveloppement et le transfert de technologies.

SÉMINAIRE SUR LE MATÉRIEL DE REPRODUCTION OU DE MULTIPLICATION VÉGÉTATIVE ET LE PRODUIT DE LA RÉCOLTE DANS LE CONTEXTE DE LA CONVENTION UPOV

47. Le 24 octobre 2016, UPOV a organisé un “Séminaire sur le matériel de reproduction ou de multiplication végétative et le produit de la récolte dans le contexte de la Convention UPOV”. Au total, 151 personnes ont participé au séminaire (voir http://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=39124)

48. Le TC est invité à prendre note:

(a) des faits nouveaux intervenus au sein de l’UPOV depuis sa cinquante deuxième session et qui ne relèvent pas de points précis de l’ordre du jour de sa cinquante troisième session, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique (CAJ), du Comité consultatif et du Conseil, dont il est fait rapport aux paragraphes 4 à 47 du présent document ; et

(b) qu’un exposé résumant les points traités dans le présent document sera présenté au TC à sa cinquante troisième session. Cet exposé fera l’objet d’un additif au présent document (en anglais seulement).

[Fin du document]